

PROCÉS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du

25 mars 2025

Convocation du 18 mars 2025

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam, M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, Monsieur SAEZ Gildas.

Membre absent : M. JARZAB Johnny,

Ouverture : 18h00

Secrétaire de séance : Monsieur BRUGON Bernard

Madame Le maire, annonce à l'assemblée qu'elle ne sera représentera pas pour les futures élections municipales 2026, et qu'elle envisage de déménager.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ**
- **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Le conseil municipal ACCEPTE de passer au Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024.

- **DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SOCIETE NEOEN A DEVELOPPER UN PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DU CHARME**

Le conseil municipal du Charme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle Robineau, Maire de la commune.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la société Neoen souhaite développer un parc agrivoltaïque sur la Commune du Charme.

Lors de réunions préliminaires au conseil municipal la société Neoen est venue présenter à l'ensemble du conseil municipal, les compétences et réalisations de la société, une analyse du potentiel solaire sur la commune, les modalités d'un tel développement, une présentation des contraintes et de l'implantation de la Centrale.

La Société a notamment précisé :

- que Neoen est une société française, fondée en 2008, qui exploite en France au 30 juin 2024 830 MW de parcs solaires (auxquels s'ajouteront 288 MW actuellement en construction), – dont la plus grande centrale solaire de France à Cestas (33) mise en service en novembre 2015 ;
- que des études sont menées afin d'évaluer les impacts du projet agrivoltaïque : études environnementales, études agricoles, études hydrologiques et hydrauliques ;

- que l'ensemble de ces études visent à développer le projet agrivoltaïque le plus cohérent, en phase avec les enjeux environnementaux et agricoles du site ;
- que Neoen a informé le Conseil Municipal des conditions de démantèlement et des modalités de remise en état du site ;
- que des actions de communication et concertation seront prévues au cours et à l'issue de ces études, à destination des élus et des riverains ;
- que la population du Charme ainsi que le Conseil Municipal disposeront donc, avant le dépôt des demandes d'autorisations auprès des services de l'état, des caractéristiques du projet sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **donne** un avis favorable au développement et à la réalisation du projet agrivoltaïque que Neoen porte conjointement avec l'exploitant en place ;
- **autorise** Madame La Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

- **DÉLIBÉRATION ACHAT TAILLE HAIE**

Madame le Maire expose l'investissement suivant : l'achat d'un taille haie.

Monsieur SAEZ : demande la marque du taille haie ?

Réponse : STHIL

- Sarl Bourgoin Motoculture 285.01€ HT soit 342,01 € TTC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Adopte l'achat du taille haie chez Sarl Bourgoin Motoculture pour un montant de 285.01€ HT Sollicite une subvention du Département**
- **Charge le Maire de toutes les formalités pour demander des subventions.**
- **DÉLIBÉRATION VENTE DU GYROBROYEUR**

Madame le Maire, explique qu'à l'époque où Monsieur BATARD Grégory était agent, il avait dit qu'il fallait acheter un gyrobroyeur car l'ancien était cassé. Monsieur Dupont Jordan a fait réparer l'ancien broyeur d'accotement.

Monsieur SAEZ ; le gyrobroyeur d'accotement ? celui qu'on a acheté l'année dernière le neuf ?

Réponse : Oui.

De ce fait, Madame le Maire, propose qu'on revende le nouveau gyrobroyeur pour 1 500€.

Le conseil ACCEPTE et APPPROUVE la vente du gyrobroyeur.

- **NOUVEL EMPLOYÉ**

Madame informe le conseil municipal qu'un nouvel adjoint technique est arrivé sur la commune. Il s'appelle monsieur SOURY Jérémy.

La commune a mis des annonces sur France Service et le CDG45. (Centre de Gestion 45)

Le Maire, et ses Adjoints ont reçu 6 candidats.

Monsieur SOURY Jérémy, a été sélectionné au bout de deux entretiens.

Monsieur Soury ne savait pas se servir du broyeur ni de l'épareuse, le Maire a demandé à Monsieur Dupont Jordan de lui apprendre à se servir du matériel, et faire le tour du village.

Monsieur SOURY apprend bien et rapidement.

Madame RAVAT : on l'a pris à quels tarifs ?

Réponse : en bas de la grille indiciaire.

- **DIVERS INFORMATIONS**

- Madame le Maire, informe le conseil qu'il y a eu un vol de câble cuivre, plusieurs foyers n'ont plus eu de téléphone pendant plusieurs semaines.

Madame le Maire, a envoyé un mail à Orange et à notre Député Thomas Ménagé, le problème s'est réglé très vite grâce à la réactivité de l'équipe de notre Député.

- Madame le maire, a envoyé un courrier au propriétaire des bois de Châtillon car des arbres à la Salvonnière sont tombés sur la route communale.

L'exploitant forestier a répondu qu'il allait dégager sur 4m de chaque côté.

- Madame le Maire, informe que Madame LAVIGNE est partie en l'EHPAD, sa fille a le projet de réunir toutes les personnes qui sont allées à l'école au Charme, c'est à dire avant 1970.

Le repas sera payant.

La date retenue est le dimanche 7 septembre 2025, le conseil municipal est convié.

- La prochaine commission des fêtes aura lieu le 8 avril 2025 à 18h00.

- Pour garder le cachet du bourg, Madame le Maire va demander aux habitants de rentrer leurs poubelles, aux les propriétaires qui possèdent un terrain ou un garage, hormis les jours de ramassage.

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur SAEZ : Dommage que Monsieur SOURY Jérémy ne soit pas convié au conseil municipal, on aurait pu faire connaissance, il faudrait que Monsieur SOURY Jérémy vienne se présenter au prochain Conseil Municipal.

Réponse : il sera convié au prochain conseil municipal.

Madame RAVAT : le SMICTOM n'est pas passé le matin.

Réponse : il passe dans l'après-midi.

Monsieur SAEZ : le curage des fossés revient à qui ? Les eaux pluviales stagnent et les sorties de buses s'encaissent car à certains endroits, le fossé est plus haut que la buse.

Réponse : c'est à la mairie, l'employé ira voir.

Réponse Madame RAVAT : le curage a été fait il y a 2 ou 3 ans dans la rue Creuse.

Monsieur AURIOT : l'étang va-t-il être rempoissonné ?

Réponse : non le rempoissonnement se fait en hiver.

Madame BOISSON : l'ouverture de la pêche sera le 1^{er} avril 2025.

Madame BOISSON : trouve dommage que la vieille vitrine en bois pour les affiches, ne soit pas remplacée.

Réponse : on va la faire réparer par notre employé.

Madame RAVAT : on avait parlé lors d'un précédent conseil municipal, qu'on achèterait une nouvelle vitrine.

Monsieur DAMIANI : on peut retaper l'ancienne vitrine et la mettre à l'étang.

Madame BOISSON : trouve aberrant de recevoir plusieurs recommandé pour des factures impayées.

Réponses : la secrétaire vérifiera tous les mardis les mandats émis.

Monsieur BRUGON : le petit antillais fait des repas de temps en temps.

Réponse : la mairie ne reçoit aucune communication sur ces manifestations.

Madame RAVAT : les chemins de randonnées ne sont toujours pas nettoyés.

Un poteau de signalétique est couché vers chez Monsieur Herdebault.

Réponse : la mairie va faire couper les arbres sur les chemins de randonnées derrière la propriété de Monsieur et Madame SALIN, ainsi Monsieur Salin pourra passer par ce chemin au lieu de la rue Creuse.

Fin de la séance 19h00